

Compte rendu de séance

Séance du 18 Mars 2021

L' an 2021 et le 18 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la salle polyvalente sous la présidence de
MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. MENEZ Nicolas, , Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier,

Absents excusés : M. JAOUEN Nicolas, M. HOURMAND Patrice
Absent :M. LE GALL Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 10/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 19/03/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. MADEC Didier

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

PROGRAMME DE VOIRIE 2021 - 2021-013
REPLACEMENT DE CANALISATION D'EAU PRES DE L'ECOLE - 2021-014
DEVIS DE MAITRISE D'OEUVRE ET SUIVI DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CANTINE - 2021-015
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU - 2021-016
MISE EN PLAC D'UN REGLEMENT DU CIMETIERE - 2021-017
DUREE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL - 2021-018
PRISE DE COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - 2021-019
MOTION CONTRE LA PROLIFERATION DES CHOUCAS DES TOURS - 2021-020
MOTION DE SOUTIEN A L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DES SECTEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX - 2021-021
ACHAT DES PARCELLES AB 150 ET AB 229 - 2021-022

- **PROGRAMME DE VOIRIE 2021**

réf : 2021-013

Dans le cadre du marché à bon de commande avec Monts d'Arrée Communauté et Eurovia, le conseil municipal retient les propositions TTC ci-dessous :

Lears + patte d'oie	VC7 Le Cosquer	Leinguern	La croix rouge
11 800,00 €	27 500,00 €	6 300,00 €	6 000,00 €
Montant total		51 200,00 €	

- **REPLACEMENT DE CANALISATION D'EAU PRES DE L'ECOLE**

réf : 2021-014

3 entreprises ont été consultées : EUROVIA, SAS TOULGOAT, EURL LOUIS LEPAGE.

L'entreprise Toulgoat a répondu qu'elle ne pourrait assurer les travaux dans les délais demandés, l'entreprise Le Page n'a pas répondu.

Le Maire soumet par conséquent la proposition de l'entreprise EUROVIA, qui est celle qui peut réaliser ce projet dans les délais demandés :

Total H.T	69 876,10 €
Tva 20 %	13 975,22 €
TOTAL TTC	83 851,32 €

Après négociation, l'entreprise a revu son tarif et propose de réaliser les travaux pour la somme de **81 805.32 € TTC**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent l'offre de l'entreprise Eurovia pour un montant total de 81805.32 € TTC

- **DEVIS DE MAITRISE D'OEUVRE ET SUIVI DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CANTINE**

réf : 2021-015

La commune de Scignac a pour projet de rénover la cantine : remplacement des menuiseries, isolation par l'extérieur avec enduit, Ventilation, peinture, remplacement du système de chauffage

Le conseil municipal à l'unanimité retient les propositions de Monsieur BERROU Gilbert – Maitrise d'œuvre Bureau d'études qui s'élèvent à :

Planning, coordination des travaux, suivi de chantier	3 720 €
Création et dépôt d'une déclaration préalable pour modification de l'aspect extérieur du bloc réfectoire et cantine	1 140 €
Montant total :	4 860 €

- **DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

réf : 2021-016

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à demander une subvention à l'Agence de l'eau pour le remplacement des canalisations d'eau, sur la base d'une estimation du SIECE de 670 500.00 € HT de travaux, de nombreuses conduites étant fuyardes et le rendement mauvais.

le plan de financement suivant est adopté :

Agence de l'eau 40 %	268 200.00 €
autofinancement	402 300.00 €

- **MISE EN PLAC D'UN REGLEMENT DU CIMETIERE**

réf : 2021-017

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- adoptent le règlement du cimetière annexé à la présente délibération, tel qu'il a été proposé par les membres de la commission
- autorisent le Maire à signer le règlement

- **DUREE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL**

réf : 2021-018

La loi de transformation de la fonction publique du mois d'août 2019 prévoit que le conseil municipal doit délibérer dans l'année qui suit son installation sur la durée annuelle du temps de travail. Au 1^{er} janvier 2022, la durée annuelle réglementaire devra être de 1607 heures. Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de fixer la durée annuelle de travail à 1607 heures au 1^{er} janvier 2022.

- **PRISE DE COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

réf : 2021-019

La loi prévoit d'ici le 1^{er} Juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM)

Elle consacre l'organisation des mobilités à deux niveaux :

- Au niveau de la région, autorité organisatrice de la mobilité régionale (AOMR), est compétente pour tous les services de transport et de mobilité qui dépassent le périmètre d'une AOM « locale » et pour les services ferroviaires d'intérêt régional ;
- Au niveau local, les EPCI à fiscalité propre AOM (le cas échéant les syndicats mixtes ou les PETR) sont compétents pour tous les services de mobilité inclus dans leurs ressorts territoriaux. Ils sont l'échelon de proximité.

Monts d'Arrée Communauté, par délibération en date du 5 mars 2021, a décidé de prendre la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et ainsi de modifier ses statuts. Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent de transférer la compétence AOM à Monts d'Arrée communauté

- **MOTION CONTRE LA PROLIFERATION DES CHOUCAS DES TOURS**

réf : 2021-020

Le Conseil Municipal

CONSTATE que la population de choucas des tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années,

CONSTATE EGALEMENT que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui, insuffisants.

RAPPELLE qu'il s'agit là d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

CONSTATE que le sentiment d'impuissance des agriculteurs face à la destruction massive des cultures cause une véritable détresse psychologique et que le manque d'efficacité des mesures de lutte fait peser une forte pression sur les sociétés de chasse et détériore les relations entre agriculteurs et riverains (ex : bruits des tirs et effaroucheurs).

SOULIGNE qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

SOULIGNE EGALEMENT qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de choucas des tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès dans le Finistère.

S'ENGAGE, dans l'objectif d'assurer la salubrité publique, à promouvoir un dispositif visant à accompagner les résidents dans l'installation de grillages au niveau des cheminées des habitations et de limiter les lieux de nidification sur les bâtiments communaux notamment en obstruant les cheminées.

DEMANDE la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements, et éviter la suradministration qui pénaliserait la réactivité du processus.

DEMANDE, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.

- **MOTION DE SOUTIEN A L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DES SECTEURS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX**

réf : 2021-021

L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.

Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes

mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance,...) et médicosociaux (handicap, services à domicile,...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.

Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300€ par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ».

Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médicosociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations - à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT, et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'État, des collectivités

territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée.

La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **ACHAT DES PARCELLES AB 150 ET AB 229**

réf : 2021-022

Par délibération en date du 28 janvier 2021 le conseil municipal avait autorisé le Maire à proposer à Mr Barrelet la somme de 14 000.00 € pour sa propriété cadastrée AB 150 (ancien restaurant) et AB229.

Monsieur Barrelet a accepté cette proposition.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire auprès de Maître Le Jeune, Notaire à Huelgoat.

Complément de compte-rendu:

- Les membres du conseil municipal décident de mettre en place une commission « chemins communaux » qui réalisera un inventaire des chemins sur tout le territoire de la commune. Elle se compose de : Georges Morvan, Maire, Nicolas Menez, Didier Madec, Jean Le Gac, Francis Kervoelen, Fabien Mignot

- Commission cimetièrre : Jean Le Gac fera désormais partie de cette commission

- VSB énergies nouvelles présentera son projet éolien lors du prochain conseil municipal

- Le 29 mars aura lieu une réunion de présentation dans le cadre du futur passage de la fibre optique

- Une réunion est prévue le 30 mars prochain concernant l'agrandissement de la déchetterie

- Une rencontre avec enedis et Monts d'Arrée communauté est prévue le 19/03/2021

- une réunion est prévue avec l'AMRF et la direction régionale de la société Orange afin de faire remonter les problèmes sur le territoire

- André Paul présente le programme LIFE qui va va des landes du Cragou jusqu'à Crozon

- Des colis seront livrés par les élus le week-end de Pâques à tous les habitants de Scrignac ayant au moins 65 ans

- Les logements de l'école sont tous loués

- Sylvie Le Guilloux fait part d'une demande de l'école concernant l'achat de 4 mini buts lestés.

Séance levée à: 20h20

En mairie, le 19/03/2021
Le Maire
Georges MORVAN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'gm', written over a circular official stamp.

